



CABINET
Service communication

Marseille, vendredi 31 octobre 2014

ENSEMBLE IMMOBILIER LE « MARCHÉ DU SOLEIL »

M. Dahan propriétaire du « Marché du soleil » s'est exprimé dans la presse locale écrite et audiovisuelle mardi 28 octobre au sujet des difficultés qu'il rencontre pour obtenir un permis de construire.

Le préfet des Bouches-du-Rhône tient à apporter les précisions suivantes :

Le « Marché du soleil » est un ensemble immobilier situé 63 et 67 rue du Bon Pasteur dans le second arrondissement de Marseille. Il se compose d'une halle abritant des boxes composés d'étals déployés le long d'allées ouvertes au public.

Cet ensemble immobilier avait été créé en 1988 pour sédentariser une partie des vendeurs à la « sauvette » et a été détruit par un incendie en juin 2008.

Depuis, aucun permis de construire sur la zone endommagée n'a pu être délivré pour des motifs juridiques.

Dans la continuité des différents échanges qui ont déjà eu lieu cette année, le représentant de l'Etat, Michel CADOT, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, propose une rencontre aux maîtres d'œuvre et au propriétaire de cet ensemble immobilier, afin de discuter des conditions d'octroi d'un prochain permis de construire.

L'objectif est de trouver pour le « Marché du soleil » une issue satisfaisante dans le respect des normes juridiques en vigueur.